

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR

**Avis rendu par Monsieur le Préfet maritime de
la Méditerranée**

Objet : Réalisation d'un exutoire en mer
Communauté de communes Méditerranée - Porte des Maures
Concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

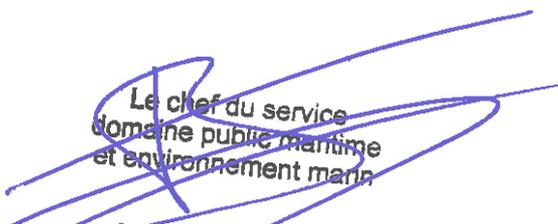
Références : a) Article R.2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.
b) Arrêté préfectoral n°003/2018 du 09 janvier 2018 portant délégation de signature du préfet maritime de la Méditerranée au directeur départemental des territoires et de la mer.
c) Courrier du 11 mars 2019

Vous avez sollicité, au titre de l'article R 2124-4 du CGPPP, mon avis concernant la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime relative à la réalisation d'un exutoire en mer sur le territoire de la commune de La Londe les Maures.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de donner un avis favorable à la poursuite de la procédure.

Toulon, le **26 AOUT 2019**

*Pour le préfet maritime de la Méditerranée,
le directeur départemental des territoires
et de la mer,*


Le chef du service
domaine public maritime
et environnement marin

Julien BREMOND